

qui luttent entre eux pour une place au soleil; sa composition en un temps quelconque est la résultante du jeu compliqué de tous ses éléments végétaux et animaux, lequel est lui-même dominé par les conditions climatiques et édaphiques. Les insectes jouent un double rôle régulateur dans ce système compliqué de relations. Quelques-uns, notamment les herbivores, agissent sur la végétation tandis que d'autres, doués d'instincts carnivores, empêchent la multiplication excessive des premiers. Les insectes végétariens peuvent se diviser à peu près en deux grandes classes: ceux qui se nourrissent d'arbres sains et vivants, et c'est pourquoi on les appelle primaires; ceux qui s'attaquent aux arbres étiolés, morts ou mourants, et sont ainsi considérés habituellement comme secondaires. Au point de vue de l'économie humaine, les insectes primaires sont, du moins en puissance, les plus pernicioeux et c'est parmi eux que se trouvent la majorité des espèces dites destructives. Au point de vue de l'économie de la nature, ils agissent réellement comme d'utiles protecteurs des espèces dont l'existence est menacée par la prédominance indue des autres. D'une manière générale, les insectes secondaires, en hâtant la mort des arbres affaiblis ou en contribuant à la décomposition des arbres morts, sont d'utiles agents de régénération des forêts, car ils font disparaître les arbres arrivés à la limite naturelle de leur existence.

Ainsi donc, lorsqu'on dit que les insectes sont les fléaux ou les ennemis destructeurs de la forêt, on parle au point de vue des relations humaines et on oublie que le plus souvent l'homme lui-même est l'artisan des calamités qui l'assaillent. Notre connaissance de l'écologie des insectes est encore bien imparfaite et il serait absurde de prétendre pouvoir déterminer les relations causales qui président à la hausse et à la baisse des irruptions. Toutefois, il est relativement simple en plusieurs cas de fixer la responsabilité de l'homme. L'exploitation imprévoyante et inconsidérée, le reboisement mal conçu, la destruction de la vie sauvage, l'incendie et l'importation d'espèces d'insectes des pays étrangers, telles sont les grandes catégories sous lesquelles peuvent être classées sans hésiter les fautes de l'homme. Dans la préparation des mesures de prévention et de destruction, notre premier souci doit être de régler les agissements de l'homme et de corriger ses fautes. En quelques cas une législation appropriée est la seule méthode, en d'autres l'éducation de l'individu sera plus efficace. A tout événement, que l'on adopte le procédé législatif ou éducatif, il doit s'appuyer sans cesse sur une connaissance aussi parfaite que possible des faits fondamentaux.

ORGANISMES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL CHARGÉS DU PROBLÈME ET MOYENS DE LE RÉGLER

L'étude des problèmes des insectes de la forêt au Canada est confiée à la section des Recherches sur les insectes de la forêt, division de l'Entomologie, Service scientifique, ministère de l'Agriculture. L'entomologie forestière, distincte des autres branches de l'entomologie, est devenue une section spéciale du service entomologique fédéral en 1911 et a été officiellement établie comme division en 1916. Au cours de la récente organisation générale du ministère de l'Agriculture, l'entomologie forestière a été établie comme une unité ou section de la division de l'Entomologie. Le quartier général de ce service est à Ottawa et des laboratoires sont maintenus à Ottawa (Ont.), Sault-Ste-Marie (Ont.), Fredericton (N.-B.), Winnipeg (Man.), Indian-Head (Sask.), Vernon (C.-B.) et Victoria (C.-B.). Il existe des sous-laboratoires à Laniel (Qué.), à la station expérimentale forestière de Petawawa, Chalk-River (Ont.), à Trinity-Valley (C.-B.) et à Cowichan (C.-B.).